SA "MISSION" EN ALGERIE LARGEMENT CONTESTEE

Quand l'histoire rattrape la FIDH

La délégation de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) poursuit sa "mission" en Algérie, non sans soulever des vagues ça et là. Hier, c'était au tour des familles des victimes du terrorisme de monter au créneau pour exprimer leur mécontentement devant le parti pris flagrant de cette ONG.

Azeddine Bensouiah - Alger (Le Soir) - Les membres de la FIDH, qui s'apprêtaient à se rendre au siège de l'ONDH pour discuter avec les familles des disparus, ont été empêchés par les familles des victimes du terrorisme qui s'élevaient contre le fait que ces ONG ne veulent voir du drame algérien que ses aspects liés aux disparus et aux dirigeants de l'ex-FIS.

La délégation de la FIDH, qui n'a pas élaboré un programme détaillé de sa "mission" en Algérie, a déjà rencontré le ministre des Affaires étrangères. Elle a demandé à rencontrer aussi les ministres de l'Intérieur et de la Justice, tout comme le président de la commission de la réforme de la justice.

Elle a rencontré, mardi dernier, Rezzag Bara, avant de dîner, au siège du FFS, avec Hocine Aït Ahmed. D'après les premiers éléments d'information dont nous disposons, la délégation de la FIDH fait un point de fixation sur les GLD que l'ONG a toujours considérés comme des "milices". L'autre fixation est le dossier des disparus.

Contrairement aux autres ONG qui ont visité récemment l'Algérie, la composante de la délégation de la FIDH est, en elle-même, révélatrice du "conditionnement" des hôtes de l'Algérie.

Cette dernière comprend un Colombien et un Irlandais (avocats) qui ont une certaine idée des milices chez eux.

Elle comprend, surtout, un certain Yazimi, très proche des services de sécurité marocains, et qui crie, à qui veut l'entendre, qu'il mettrait *"l'Algérie à genoux"*. Ce Yazimi s'est illustré dès son arrivée en Algérie en demandant de rencontrer Ali Benhadj, Abassi Madani, l'"ex-émir" Benaïcha et mêmes les travailleurs d'Alfasid. Les positions de la FIDH concernant la crise algérienne sont connues et ne semblent pas tenir compte des évolutions de la situation politique et sécuritaire.

Photo : Samir S.

Déjà, au lendemain du scrutin présidentiel d'avril 1999, cette ONG s'est illustrée par son parti pris en déclarant que les élections n'allaient rien arranger et que la seule solution pour l'Algérie était d'engager un dialogue avec l'ex-FIS.

Sa volonté de tout faire pour "épingler" l'Etat algérien l'a poussée à charger Hadj Smaïl, ce responsable de la LADDH à Relizane, de filmer les charniers et les différents emplacements des GLD dans la région. Hadj Smaïl avouera, lors de son interpellation, qu'il était en courant de l'existence de charniers à Relizane, mais il n'a pas jugé utile d'informer les autorités algériennes, préférant réserver "le scoop" à la FIDH qui allait sauter sur ce document inespéré pour tout mettre sur le dos des GLD.A vrai dire, la FIDH, dont le siège se trouve à Paris, nourrit un complexe historique vis-à-vis de l'Algérie. Cette ONG, née en 1922, n'a jamais réagi lorsque la France coloniale bombardait, au napalm, des population civiles, lorsqu'elle expérimentait sur elles toute la panoplie d'armes chimiques et lorsqu'elle inaugurait, bien avant les nazis, les fours crématoires, les tortures, les emmurements dans les grottes, les enfumades et les cuves à vin.

La FIDH n'avait pas réagi, non plus, lors des massacres du 8 Mai 1945, tout comme elle était restée sourde aux cris de douleur des prisonniers algériens de Barberousse, de Berrouaghia, d'El-Djorf ou de Bousset. Elle n'avait même pas réagi lorsque le directeur général de la Sûreté nationale de l'époque, Jean Mairey, s'était vu refuser l'entrée aux camps de concentration. Ce dernier avait alors rédigé trois rapports entre 1955 et 1957, dont le dernier lui a valu sa révocation.

Dans ces rapports, Jean Mairey mettait le doigt sur de très graves affaires où il était question de prisonniers asphyxiés dans les chais à vin et de toutes sortes de tortures.

Dans l'un de ces rapports, il citait le cas de Médéa où, le 15 septembre 1956, des chiens policiers furent *"lâchés sur des blessés qui n'avaient pas été totalement écrasés par les automobilistes"*.

Les crimes contre l'humanité commis par l'armée coloniale, tout comme les essais nucléaires à Reggane, In-Ekker et Oued-Namous, n'ont jamais ému la FIDH, qui se "réveille" à la fin du XX^{e} siècle, pour se rendre compte qu'il devrait y avoir un problème de droits de l'Homme en Algérie.

Dès le début de la crise algérienne, la FIDH a pris position en estimant que la violence en Algérie était la résultante directe de l'arrêt du processus électoral *"qui a privé le FIS d'un accès au pouvoir par la voie des urnes"*. Elle a toujours défendu la thèse selon laquelle le peuple algérien serait l'otage d'une confrontation entre une *"junte militaire"* et *"des groupes armés d'opposition politique"*. Croyant que l'effondrement de l'Etat algérien était proche et inéluctable, la FIDH estimait qu'il était nécessaire et urgent de déclencher *"une action internationale d'envergure"* en direction de l'Algérie.

Aucun mot sur la barbarie des groupes terroristes, ni sur les commanditaires de ces crimes contre l'humanité. Peu importe le nombre des victimes de la barbarie terroriste et peu importe la prise en charge de leurs familles.

Le processus électoral enclenché depuis 1995 n'intéresse guère la FIDH, tout comme la loi sur la concorde civile qui a bénéficié à des milliers d'ex-terroristes. Pour cette ONG, l'objectif est de constituer *"un lourd dossier"* contre l'Algérie à même de convaincre la Commission des droits de l'homme de l'ONU d'accepter, enfin, le principe d'une commission d'enquête internationale en Algérie.

La finalité de cette démarche consiste à imposer l'ex-FIS comme partenaire politique incontournable en le dédouanant de toute responsabilité dans le drame algérien et en entretenant le doute sur les auteurs des actes terroristes. D'autre part, la démarche de la FIDH vise à mettre en œuvre un mécanisme international permanent de surveillance et de supervision en Algérie, sous le couvert de la protection des droits de l'Homme.

A. B.

Le Soir D'Algérie
03.06.2000